

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Election de plein droit d'un(e) Conseiller(ère) de l'Action sociale en remplacement d'un Conseiller démissionnaire.

LE CONSEIL,

Vu les articles 7 à 10, 14 et 17 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'Action sociale;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 :

- fixant la composition des Groupes politiques;
- élisant de plein droit les membres du Conseil de l'Action sociale, suite aux élections communales du 14 octobre 2018;

Vu la séance d'installation du Conseil de l'Action sociale du 7 janvier 2019 et les prestations de serment des Conseillers;

Vu le courriel, en date du 30 janvier 2018 de M. GEROMBEAU Marc, Conseiller de l'Action sociale présenté par le Groupe P.P., notifiant sa démission de ce mandat ;

Vu la liste de présentation déposée, ce * février 2019, par le Groupe P.P., entre les mains de Mme la Bourgmestre et de Mme la Directrice générale f.f., présentant Mme/M. * en qualité de candidat(e) Conseiller(ère) de l'Action sociale en remplacement de M. GEROMBEAU, démissionnaire;

Vu la décision du Collège communal du 20 février 2019;

Considérant que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire" en sa séance du 21 février 2019;

Vu sa décision de ce jour actant la démission de M. GEROMBEAU Marc de son mandat de Conseiller de l'Action sociale;

Considérant que le(la) candidat(e) présenté(e) réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve en aucun cas d'incompatibilité ou d'incapacité prévus par la loi organique du 8 juillet 1976 des C.P.A.S.;

ELIT DE PLEIN DROIT

Mme/M. *, né(e) le *, domicilié(e) *, en qualité de Conseiller(ère) de l'Action sociale, en remplacement de M. GEROMBEAU Marc, démissionnaire.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle, au Centre public d'Action sociale et notifiée à Mme/M. *.

PROJET soumis au Conseil communal